RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la donation de documents privés par Monsieur Patrick COURTEAUD pour affectation au fonds des archives du Pôle Musées (Fonds Musée des Armes)

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation de documents (photographies, témoignages et documents privés) ayant appartenus à Monsieur Antoine COURTEAUD, son père, et Pierre PICARD, son grand-père, anciens ouvriers de la Manufacture d'Armes de Tulle a été proposée au Pôle Musées par Monsieur Patrick COURTEAUD, résidant 4 rue des Lilas à Sérignac-sur-Garonne (47),
- Considérant que cette donation permet de qu'elle permet de venir compléter le fonds des archives du Pôle Musées (Fonds Musée des Armes) et de mieux appréhender une partie de l'Histoire de la Manufacture d'Armes de Tulle à la lumière du parcours d'Antoine COURTEAUD et Pierre PICARD,

## ARRETE:

ARTICLE 1er: Approuve la donation par Monsieur Patrick COURTEAUD de documents privés, (cf. liste des documents en annexes) ayant appartenus à Monsieur Antoine COURTEAUD, son père, et Monsieur Pierre PICARD, son grand-père, anciens ouvriers de la Manufacture d'Armes de Tulle.

Cette donation, composée de documents, photographies et témoignages concernant notamment les évènements de juin 1944 à Tulle et Oradour-sur-Glane, d'une valeur de 40 €, est vouée à intégrer le fonds des Archives du Pôle Musées (Fonds Musée des Armes).

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur Patrick COURTEAUD

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>

Transmis au contrôle de Légalité le : 0 5 JUIN 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 0 5 JUIN 2023

AD 54 — 0/062023

TULLE, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Maire-Adjoint,

in ristiane MAGRY-JOSPIN

## **Donation Patrick COURTEAUD**

## Mai 2023

- LOUIS, René, le Massacre d'Oradour sur-Glane par les hordes hitlériennes. Front National pour la Libération. Imp. Limoges, BREGERAS, 16 p.
- SOULIER, Antoine. Le Drame de Tulle. Tulle, imprimerie commerciale. 115 p.
- Évènements de juin 1944 : Témoignage sur la journée du 9 juin 1944 à Tulle par l'Abbé ESPINASSE rédigé à Tulle le 3 septembre 1944, photographie du champ des martyrs en 1944-1945. (1944-1945]
- Antoine COURTEAUD, retraite de l'Atelier de Précision : discours.
- Antoine COURTEAUD, militaire. Centre de démobilisation de Périgueux : fiche de renseignements (1940)
- Première Guerre mondiale : photographie de soldats, citation à l'ordre du régiment d'Antoine PICARD (1917)
- PICARD Pierre, aux armées : photographies (1940). Remise de la Légion d'honneur place du Champ de Mars à Tulle : photographies (s.d.). Employé à la manufacture d'Armes de Tulle et joueur de batterie : photocopies de photographies (s.d.)
- Œuvre civique de Tulle. Vacances de 1910 : photographie de groupe (1910)
- Mariage d'Elie : photographie de groupe (s.d.)
- Mariage en présence de l'accordéoniste Jean SEGUREL : photographie de groupe (s.d.)
- 2 Photographies non identifiées : photographie d'identité (Antoine COURTEAUD ?), soldats chambre 96 Pâques 1929

Transmis au contrôle de Légalité le : 0 5 JUIN 2023 Date et Réf. de l'accusé de réception: 0 5 JUN 2023

ADSS — 0/1062023